

## COMPTE - RENDU de l'atelier 'état des lieux'

### COGNIN LES GORGES

REQUALIFICATION DES ENTREES  
ET DE LA TRAVERSEE DE BOURG

**CAMBIUM**  
PAYSAGE

**TRANSITEC**  
optimiseurs de mobilité · depuis 1954

Date : le 15 10 2018

**E.C.E.**

### Personnes présentes :

- **Un groupe volontaire d'une vingtaine d'habitants de Cognin les Gorges** (avec des arrivées et départs échelonnés)
- **Un représentant des enseignants de l'école.**

#### **Maître d'ouvrage :**

##### **Commune de Cognin-les-Gorges**

- Patrice FERROUILLAT  
Maire
- Sophie BOREL  
1<sup>ère</sup> adjointe
- Michel DEGAUDENZI  
2<sup>e</sup> adjoint
- Geoffrey GIRARD  
Conseiller municipal

#### **Maîtres d'œuvre :**

##### **CAMBIUM paysage**

- Maryline GUENDE  
paysagiste dplg

##### **E.C.E.**

- Alexandre VEHIER  
Ingénieur VRD

## Déroulement de l'atelier :

- 1- Parcours sur site avec différentes étapes : la place de la mairie, l'entrée nord et la rue St Joseph, la traversée de bourg le long de la RD 1532 (y compris la place de l'église), l'entrée sud et les ruelles situées à l'ouest de la RD.
- 2 - Synthèse collective en salle.

## 1 - LA PLACE DE LA MAIRIE

### Convivialité et qualité paysagère

La place manque d'un espace abrité par temps de pluie.

L'espace avec les bancs est très peu utilisé.

### Cheminements piétons - sécurité

#### **Cheminements :**

Les cheminements piétons des parents-enfants s'effectuent souvent sur la voie de desserte du parking. Très peu d'entre eux cheminent sur le trottoir devant la mairie.

Les accompagnateurs quant à eux font emprunter aux enfants le trottoir situé devant la mairie pour rejoindre le bus.

Les enfants qui vont à la garderie sont directement acheminés par l'intérieur de l'établissement.

#### **Traversées piétonnes de la RD 1532 :**

Les traversées piétonnes sur la RD sont très utilisées par les enfants/parents en lien avec l'accès à l'école. Ils empruntent les deux traversées piétonnes existantes (selon leur destination). Les traversées sont ressenties comme peu adaptées et dangereuses :

- Traversée devant la rue St Joseph : peu visible, peu sécurisée avec une vitesse excessive des véhicules en entrée de bourg. Des situations dangereuses se sont produites lors de la traversée d'enfants accompagnés.
- Traversée devant la place de l'église : cette traversée est empruntée notamment par les enseignants avec leur classe pour aller à la bibliothèque car elle est plus sécurisée, grâce au feu. Néanmoins : le temps du feu vert piéton est insuffisant pour faire traverser une classe entière, la visibilité est insuffisante côté sud. L'arrivée des piétons après avoir traversé la RD s'effectue sur une zone de parking sans continuité piétonne aménagée. La position de cette traversée ne paraît pas très pertinente aux usagers/enseignants. Les portions de trottoirs le long de la RD aux environs du feu ne paraissent pas suffisamment sécurisées.

## Stationnements – circulation :

- **Bus scolaires :**

Environ 80 enfants sortent de l'école à 16 :15.

La dépose-bus des enfants s'effectue sur un espace de stationnements (pas d'espace dédié) et du côté opposé à l'école. Les enfants traversent la voie du parking avec un accompagnateur. Une dépose du côté école serait préférable (avec un sens de circulation des bus qui serait alors inversé).

Les enfants de Malleval empruntent un mini-bus spécifique, celui-ci stationne sur une place de parking en épi à proximité de l'arrêt bus. Bus et mini-bus sont parfois simultanément stationnés sur la place pour le transfert des enfants de Malleval de l'un à l'autre.

- **Dépose des enfants par les parents :**

Il n'y a pas de dépose-minute aménagé. La dépose des enfants par les parents s'effectue souvent de manière sauvage avec une pratique de dépose-minute en double-file (jusqu'à 5 voitures en double-file observées le matin de l'atelier tandis que de nombreux stationnements en épis restaient libres). Précisément, le dépose-minute est souvent effectué dans le virage face à l'école. Néanmoins certains parents déposent leurs enfants pour qu'ils sortent directement du véhicule côté de l'école (devant l'entrée de l'établissement) et dans ce cas repartent par la rue du 29 janvier 1944.

Amélioration de la circulation souhaitée par des aménagements, mais aussi par l'« éducation » des parents (qui n'utilisent pas toujours/souvent les places de parkings disponibles et préfèrent attendre sur la voirie).

- **Sens de circulation sur la place :**

La réglementation des sens de circulation sur la place de la mairie paraît peu naturelle et peu intuitive pour les usagers : double sens sur le parking, mais sens unique sur l'entrée, tandis que la sortie côté Grenoble est à double sens mais n'est cependant pas autorisée aux véhicules en provenance de Grenoble (interdit de tourner à droite).

Le souhait exprimé d'une dépose des enfants côté école pose la question d'un changement dans le fonctionnement des sens de circulation sur la place.

Le risque d'un évitement de la traversée par un itinéraire-bis via la rue du 29 Janvier 1944 devra être pris en compte dans l'étude des sens de circulation sur la place.

- **Stationnements visiteurs-tourisme :**

La commune souhaite reporter le stationnement touristique engendré par l'Espace Naturel Sensible (E.N.S.) sur la place de la mairie : les moments d'occupation du

stationnement pour la desserte de l'école et pour les visites de l'E.N.S. sont dissociés et donc complémentaires.

Les toilettes publiques sont peu utilisées (sauf par les campings cars et pour l'abri pour les personnes qui attendent par temps de pluie).

- **Accès point-propre :**

Un espace point propre est à maintenir sur la place de la mairie. Néanmoins l'aménagement actuel devant le point propre constitue un grand espace inutilisé.

Utilisation de la bascule : quelques pesées par an (bascule non calibrée).

## 2 – ENTREE NORD

### Qualité paysagère

L'entrée dans le village depuis la RD1532 n'est pas suffisamment perceptible actuellement.

### Cheminement piétons / sécurité

- **RD 1532 :**

Traversées sur la RD : cf §1

Un manque de sécurité est observé pour les cyclistes en entrée de bourg lorsque l'accotement (présent hors agglomération) est remplacé par une bordure et resserre le gabarit disponible.

Le trottoir en rive Est s'interrompt avant d'avoir rejoint l'accès aux premières maisons de Chatonnière (constructions récentes).

- **Rue St Joseph :**

Le trottoir piéton est trop étroit (2 trottoirs peu larges de part et d'autre de la voirie RD).

Le petit trottoir en rive nord est dangereux à son débouché sur le carrefour avec la rue de Malleval : il s'interrompt à l'arrivée sur le carrefour tandis que les véhicules en provenance de Malleval ont tendance à raser le mur en intérieur du virage.

### Circulation

Mauvaise visibilité de la rue St Joseph au carrefour avec la RD 1532.

Le « tourne à gauche » sur la RD1532 en venant de Vinay n'est pas sécurisé.

Manque de visibilité lors du tourne à gauche en descendant de Malleval.

Vitesses excessives dans les 2 sens sur la RD 1532 et sur la rue St Joseph.

### 3 – CENTRE BOURG – LE LONG DE LA RD 1532

#### Convivialité et qualité paysagère

Place de l'église : actuellement un espace très routier.

#### Cheminements piétons / sécurité

Place de l'église : manque de continuité piétonne sécurisée depuis la RD 1532 vers le haut village (manque d'itinéraire pour traverser le parking).

#### Stationnements – circulation :

Les stationnements poids-lourds sont à maintenir pour la vie des commerces.

Aujourd'hui, certains véhicules évitent le feu en passant par la place de l'église.

Forte occupation de la place par les stationnements «touristiques/randonneurs ».

### 4 – ENTREE SUD

#### Qualité paysagère

Les espaces 'naturels ' situés de part et d'autre de la RD en entrée de bourg apportent une qualité paysagère à cette entrée. La commune prévoit de les conserver par leur classement en zone naturelle par le PLU.

Point propre de l'ancien pont : souhait d'enfouir les conteneurs pour améliorer la qualité de cet espace (dépôts sauvages fréquents)

#### Cheminements piétons / sécurité

Absence de passage piéton sur cette entrée sud. Les piétons remontent jusqu'au feu de la place de la fontaine pour traverser (notamment itinéraire pour aller au point-propre).

Les cheminements actuels permettent de relier le hameau de la Tour au centre bourg (notamment pour les collégiens/lycéens), avec un éclairage public.

#### Circulation

La vitesse des véhicules est excessive dans les deux sens sur l'entrée sud. Le feu en bas de la place de la fontaine n'est pas toujours efficace pour faire ralentir les véhicules (lors des phases de vert).

Rue de la Faure : l'étroitesse de la rue ne permet pas le passage des gros gabarits, cependant il arrive que certains s'engagent (pas de limitation de gabarit actuellement). La rue est peu visible depuis la RD (absence de balises).

## 5 – RUES A L'OUEST DE LA RD

### Qualité paysagère

Ces ruelles ne sont pas aménagées aujourd'hui.

### Cheminements piétons / sécurité / circulation

Des vitesses excessives sont observées rue du Pont (il s'agit d'une alternative pour accéder à la mairie/école). Pas de problèmes ressentis pour le carrefour rue du pont / RD1532.

Des stationnements sauvages gênent régulièrement les girations au carrefour de la rue de la Traînière avec la RD 1532 et au carrefour de la rue de Traînière avec la rue du 29 Janvier 1944. Le stop au carrefour avec la rue de la Traînière en provenance de la rue du Pont est souvent 'glissé' par les véhicules.

Les gabarits étroits de la rue de la Traînière et de la rue du 29 Janvier 1944 - hors place de la mairie - engendrent un conflit d'usage entre la circulation à double sens / les stationnements latéraux / et la sécurité des piétons.

L'accès aux engins agricoles jusqu'à l'extrémité de la rue de la Traînière est à prendre en compte.

